

**HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2015

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Héritage Canada La Fiducie nationale

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme Héritage Canada La Fiducie nationale, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2015, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

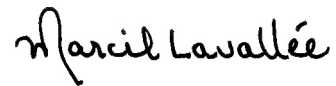
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme Héritage Canada La Fiducie nationale au 31 mars 2015, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 4 juin 2015

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

3

	2015	2014
<b>PRODUITS</b>		
Contribution JCT (note 10)	287 190 \$	273 950 \$
Dons et legs	208 671	58 681
Subventions, contributions et commandites	113 475	165 930
Cotisations des membres	88 138	77 918
Inscriptions aux conférences	66 849	90 960
Contrats	43 794	33 440
Propriétés	28 860	28 860
Autres	8 073	7 756
Publications	93	1 164
<b>TOTAL DES PRODUITS AVANT PRODUITS DE PLACEMENTS</b>	<b>845 143</b>	<b>738 659</b>
Produits de placements (note 3)	2 348 410	2 643 009
	<b>3 193 553</b>	<b>3 381 668</b>
<b>CHARGES</b>		
Programmes (leadership, politiques et régénération)	828 839	603 890
JCT (note 10)	287 190	273 950
Gestion et administration	229 995	229 973
Gestion de placements	184 320	166 906
Propriétés	142 218	126 092
Communications	139 495	200 273
Gouvernance	132 181	119 363
Publications	124 448	114 880
	<b>2 068 686</b>	<b>1 835 327</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>1 124 867 \$</b>	<b>1 546 341 \$</b>

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

4

### NON-DOTATION

	Non affecté	Investi en immobilisations	Investi dans les propriétés du patrimoine et autres	Fonds de réserve Runciman pour la conservation du patrimoine	2015	2014
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>5 686 608 \$</b>	<b>31 581 \$</b>	<b>150 447 \$</b>	<b>145 103 \$</b>	<b>6 013 739 \$</b>	<b>4 467 398 \$</b>
Excédent des produits sur les charges	1 145 128	(12 277)	-	(7 984)	1 124 807	1 546 341
Acquisition d'immobilisations	(12 987)	12 987	-	-	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>6 818 749 \$</b>	<b>32 291 \$</b>	<b>150 447 \$</b>	<b>137 119 \$</b>	<b>7 138 606 \$</b>	<b>6 013 739 \$</b>

### DOTATION

	Héritage Canada La Fiducie nationale	2015	2014
<b>SOLDE AU DÉBUT ET À LA FIN</b>	<b>13 180 511 \$</b>	<b>13 180 511 \$</b>	<b>13 180 511 \$</b>

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2015

5

	2015	2014
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	120 629 \$	95 657 \$
Débiteurs (note 4)	117 938	62 610
Subventions à recevoir	691	6 500
Frais payés d'avance	48 660	50 459
	<b>287 918</b>	<b>215 226</b>
<b>PLACEMENTS</b> (note 5)	<b>20 259 012</b>	<b>19 003 439</b>
<b>IMMOBILISATIONS</b> (note 6)	<b>32 291</b>	<b>31 581</b>
<b>PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE ET AUTRES</b> (note 7)	<b>150 447</b>	<b>150 447</b>
	<b>20 441 750</b>	<b>19 185 467</b>
	<b>20 729 668 \$</b>	<b>19 400 693 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	173 786 \$	157 883 \$
Produits reportés (note 8)	236 765	48 560
	<b>410 551</b>	<b>206 443</b>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>NON-DOTATION</b>		
Non affecté	6 818 749	5 686 608
Affectations internes (note 9)		
Investi en immobilisations	32 291	31 581
Investi dans les propriétés du patrimoine et autres	150 447	150 447
Fonds de réserve Runciman pour la conservation du patrimoine	137 119	145 103
	<b>7 138 606</b>	<b>6 013 739</b>
<b>DOTATION</b> (note 9)		
Héritage Canada La Fiducie nationale	13 180 511	13 180 511
	<b>20 319 117</b>	<b>19 194 250</b>
	<b>20 729 668 \$</b>	<b>19 400 693 \$</b>

*Engagements contractuels* (note 14)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2015

6

	2015	2014
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	1 124 867 \$	1 546 341 \$
<b>Ajustements pour :</b>		
Gains latents sur placements	(491 148)	(1 462 450)
Amortissement des immobilisations	10 522	9 053
Perte sur la cession d'immobilisations	1 485	367
	645 726	93 311
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Débiteurs	(55 328)	(13 490)
Subventions à recevoir	5 809	20 352
Frais payés d'avance	1 799	(13 806)
Créditeurs et frais courus	15 903	77
Produits reportés	188 205	(7 721)
	802 114	78 723
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(1 859 319)	(1 182 580)
Cession de placements	1 094 894	1 195 773
Acquisition d'immobilisations	(12 987)	(5 842)
Produit de disposition des immobilisations	270	-
Investissement dans les propriétés du patrimoine	-	(35 429)
	(777 142)	(28 078)
<b>AUGMENTATION DE L'ENCAISSE</b>	24 972	50 645
<b>ENCAISSE AU DÉBUT</b>	95 657	45 012
<b>ENCAISSE À LA FIN</b>	120 629 \$	95 657 \$



### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

Héritage Canada La Fiducie nationale (la Fiducie nationale) est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. La Fiducie est un organisme de bienfaisance enregistré aux fins fiscales et, à ce titre, est exonéré d'impôt.

Les objectifs de la Fiducie nationale sont de conserver les lieux et collectivités du Canada revêtant un caractère historique ou une importance culturelle et promouvoir leur conservation, de sensibiliser le public et le mobiliser en faveur de la conservation et de l'appréciation des bâtiments, des paysages, des aires naturelles et des collectivités ayant un caractère patrimonial, ainsi que de favoriser l'éducation en offrant publiquement des bourses d'études ou autres et d'autres formes d'aide financière à l'intention de jeunes professionnels ou d'étudiants canadiens qui poursuivent des études ou qui travaillent dans le domaine de la conservation du patrimoine ou un domaine connexe.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La Fiducie nationale applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### **Utilisation d'estimations**

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. La principale estimation porte sur la durée de vie utile des immobilisations.

#### **Constatation des produits**

La Fiducie nationale comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits de l'exercice auquel elles se rapportent.

Les produits d'inscriptions aux conférences et de commandites sont constatés lorsque l'événement a lieu alors que les dons sont constatés lorsqu'ils sont reçus.

Les produits de contrats et autres sont constatés lorsqu'ils sont gagnés.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Ventilation des charges

La Fiducie nationale ventile une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes selon des clés de répartition qu'elle juge adaptées à chaque type de charge qu'elle utilise avec constance année après année.

Les clés de répartition utilisées pour ventiler une partie des salaires et avantages sociaux ainsi que des frais d'administration aux programmes sont les suivantes :

- a) Salaires et avantages sociaux : au prorata du temps estimatif consacré à chaque programme en fonction du plan de travail;
- b) Frais d'administration de Jeunesse Canada au travail (JCT) : selon le budget approuvé aux accords de contribution, lequel est établi en fonction de l'utilisation réelle de la Fiducie nationale.

### Conversion des comptes en devises étrangères

La Fiducie nationale utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses comptes exprimés en monnaies étrangères.

Les éléments d'actif et de passif monétaires sont convertis au cours du change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours du change en vigueur à la date de l'opération. Les soldes des comptes de l'exercice considéré paraissant à l'état des résultats, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis aux cours moyens de l'exercice. Les gains et les pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

### Instruments financiers

#### *Évaluation des instruments financiers*

La Fiducie nationale évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées aux résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers (suite)**

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. La Fiducie nationale détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

La Fiducie nationale comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif aux taux annuels indiqués ci-dessous :

Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	30 %

### **Propriétés du patrimoine et autres**

Les propriétés du patrimoine et autres sont comptabilisées au coût. Si le coût d'une propriété excède sa valeur nette de réalisation, la valeur comptable est réduite en conséquence. Aucun amortissement n'est imputé aux résultats pour les propriétés du patrimoine et les autres propriétés.

### **Dépréciation d'actifs à long terme**

Les actifs à long terme sont soumis à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

10

### 3. PRODUITS DE PLACEMENTS

	2015	2014
Intérêts	255 298 \$	271 741 \$
Dividendes	273 418	225 618
Gains réalisés sur placements	1 328 546	683 200
Gains latents sur placements	491 148	1 462 450
	<b>2 348 410 \$</b>	<b>2 643 009 \$</b>

### 4. DÉBITEURS

	2015	2014
Comptes clients	92 294 \$	40 792 \$
Taxe de vente harmonisée à recevoir	25 644	21 818
	<b>117 938 \$</b>	<b>62 610 \$</b>

### 5. PLACEMENTS

	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	63 592 \$	111 135 \$
Fonds d'obligations	8 039 427	7 549 845
Instruments de capitaux propres	12 155 993	11 342 459
	<b>20 259 012 \$</b>	<b>19 003 439 \$</b>

### 6. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	2015	2014
Mobilier et équipement	56 797 \$	37 785 \$	19 012 \$	18 700 \$
Équipement informatique	35 932	22 653	13 279	12 881
	<b>92 729 \$</b>	<b>60 438 \$</b>	<b>32 291 \$</b>	<b>31 581 \$</b>

La charge d'amortissement totale de l'exercice est de 10 522 \$ (2014 : 9 053 \$).

### 7. PROPRIÉTÉS DU PATRIMOINE ET AUTRES

	2015	2014
11-13 Ancien Chantier, Québec, Québec	150 445 \$	150 445 \$
Myrtleville House, Brantford, Ontario	1	1
La chapelle du Manoir-Papineau, Montebello, Québec	1	1
	<b>150 447 \$</b>	<b>150 447 \$</b>

Les propriétés du patrimoine de Brantford et de Montebello sont détenues en fiducie en faveur de l'État et n'ont aucune valeur substantielle dans ces états financiers.

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

11

### 8. PRODUITS REPORTÉS

	2015	2014
Solde au début de l'exercice	48 560 \$	56 281 \$
Moins : montant constaté à titre de produits au cours de l'exercice	(415 657)	(351 868)
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	603 862	344 147
Solde à la fin de l'exercice	236 765 \$	48 560 \$

### 9. AFFECTATIONS INTERNES ET FONDS DE DOTATION

#### Non-dotation - affectation interne

En plus de l'actif net investi en immobilisations et de l'actif net investi dans les propriétés du patrimoine et autres, la Fiducie nationale a créé le Fonds de réserve Runciman pour la conservation du patrimoine, suite à la vente de la propriété d'Annapolis Royal. Le produit de disposition de la propriété d'Annapolis Royal, net des coûts engagés pour l'acquisition et l'entretien de la propriété, a été transféré au fonds. Les sommes ont été investies et les produits et les charges nets découlant de ces placements sont versés dans ce fonds annuellement.

#### Dotation

Des contributions d'un montant de 13 180 511 \$ et reçues du Gouvernement du Canada sont détenues par la Fiducie nationale, à condition que les fonds soient investis dans des placements qui sont des placements autorisés pour les fonds de sociétés d'assurances selon la Loi sur les compagnies d'assurances, que les produits de placements soient utilisés pour atteindre les objectifs de la Fiducie nationale et que, dans le cas où la Fiducie nationale serait abolie ou dissoute, la totalité de la dotation existante soit remboursée en faveur de la Couronne.

### 10. JEUNESSE CANADA AU TRAVAIL (JCT)

En vertu des exigences du ministère du Patrimoine canadien, les charges liées au projet Jeunesse Canada au travail sont les suivantes :

	2015	2014
Contributions aux employeurs - JCT pour les organisations du patrimoine	206 170 \$	202 930 \$
Contributions aux employeurs - JCT pour construire une carrière	40 000	30 000
Frais d'administration	41 020	41 020
	287 190 \$	273 950 \$

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

12

### 11. VENTILATION DES CHARGES

Les salaires et avantages sociaux sont ventilés aux activités comme suit :

	2015	2014
Programmes (leadership, politiques et régénération)	420 811 \$	304 687 \$
JCT	33 760	34 817
Gestion et administration	106 640	99 435
Propriétés	8 471	11 489
Communications	109 923	129 630
Gouvernance	54 667	58 008
Publications	54 565	53 272
	<b>788 837 \$</b>	<b>691 338 \$</b>

Des frais d'administration totalisant 4 434 \$ (2014 : 2 098 \$) présentés à la rubrique « Gestion et administration » et 719 \$ (2014 : 335 \$) présentés à la rubrique « Propriétés » ont été ventilés au programme JCT.

De plus, des frais d'administration pour un montant de 3 654 \$ provenant de la rubrique « Propriétés » ont été ventilés à la rubrique « Programmes (leadership, politiques, régénération) ».

### 12. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque d'investissement

Puisque la Fiducie nationale détient des placements, celle-ci s'expose à des risques liés à l'investissement. Parmi ces risques, on retrouve ceux qui proviennent des variations dans les taux d'intérêt, dans les taux de change dus à la conversion des devises étrangères, et ceux qui existent dans les marchés d'actions, qu'ils soient locaux ou étrangers. Il existe également des risques qui proviennent des éventualités qu'une des parties engagées par rapport à un instrument financier ne puisse pas faire face à ses obligations.

La Fiducie nationale respecte des politiques et des procédures en matière d'investissement pour contrôler le niveau de risque auquel elle s'expose. Les pratiques de la Fiducie nationale en ce qui concerne les placements ont pour but d'éviter tout risque inutile de perte ou d'insuffisance d'actif et de fournir une espérance quant à leur rendement. Le risque maximal auquel s'expose la Fiducie nationale correspond à la juste valeur des placements.

#### Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des cours des devises. Au 31 mars 2015, l'actif comprend des placements en instruments de capitaux propres d'un montant de 1 754 099 \$ (2014 : 2 829 189 \$) en unités d'actions internationales ainsi que 1 380 124 \$ (2014 : 2 674 903 \$) en actions américaines qui ont été convertis en dollars canadiens.

# HÉRITAGE CANADA LA FIDUCIE NATIONALE

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2015

13

### 12. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

#### Risque lié à la concentration

Il y a concentration du risque lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs qui présentent des caractéristiques semblables et/ou sensibles à des facteurs économiques, politiques ou autres facteurs semblables. La répartition des fonds, décrite ci-dessous, est en accord avec les directives liées à la diversification ainsi qu'avec les objectifs d'investissement énoncés dans la politique de placements de la Fiducie nationale :

	2015	2014
Trésorerie et équivalents de trésorerie	0,3 %	0,6 %
Obligations		
Sociétés	29,9	25,6
Gouvernements fédéral, provincial et autres	9,8	14,1
Total des obligations	39,7	39,7
Instrument canadien de capitaux propres		
Unités canadiennes	0,0	0,7
Unités de fonds communs canadiens	28,6	30,0
Total des instruments canadiens de capitaux propres	28,6	30,7
Instrument de capitaux propres étrangers		
Unités de fonds distincts internationaux	8,7	14,9
Unités de fonds distincts américains	6,8	14,1
Unités de fonds communs - marchés globaux	15,9	0,0
Total des instruments de capitaux propres étrangers	31,4	29,0
Total des instruments de capitaux propres	60,0	59,7
Total des placements	100,0 %	100,0 %

### 13. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

La Fiducie nationale est membre du Plan de régime de pension de retraite de la fonction publique (le Plan) qui est un régime de retraite à prestations définies accessible à tous les employés permanents. Le Régime offre des avantages de retraite établis en fonction du nombre d'années de service de l'employé et de sa rémunération moyenne annuelle sur une période de temps précédant son départ à la retraite. Le Plan est un régime de retraite interentreprises géré par le Gouvernement fédéral et réglementé par la Loi sur la pension de la fonction publique (LPFP). Par conséquent, la Fiducie nationale le comptabilise comme un régime de retraite à cotisations définies.

En date du 31 mars 2015, le taux de cotisation pour les employés ayant adhéré au Plan avant le 31 décembre 2012, en vertu de la LPFP est de 8,15 %, jusqu'à l'atteinte du gain maximum admissible pour le Régime de pensions du Canada (RPC), et de 10,4 % au-delà du gain maximum admissible pour le RPC. Pour les employés ayant adhéré au Plan en date du 1 janvier 2013, les taux sont de 7,05 % et de 8,54 % respectivement. Dans le cadre de la LPFP, la Fiducie verse 1,28 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan avant le 1 janvier 2013 et 1,28 fois le montant des cotisations versées par les employés ayant adhéré au Plan après le 31 décembre 2012. Le taux de cotisation de l'employeur s'élevait pour l'année civile 2013 respectivement à 1,43 et à 1,45 fois le montant des cotisations versées par les employés. Le total des cotisations de l'employeur pour l'exercice clos le 31 mars 2015 s'élève à 70 325 \$ (2014 : 62 025 \$).

### 14. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par la Fiducie nationale en vertu de baux totalisent 71 200 \$ et les versements approximatifs à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2016	53 400 \$
2017	17 800 \$